



Lille le 11 janvier 2021

Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire  
Emilie Jankowiak  
Secrétaire académique SNEP-FSU Lille  
Bourse du travail  
276 Boulevard de l'usine 59800 Lille  
[s3-lille@snepsu.net](mailto:s3-lille@snepsu.net)

À Madame le Recteur de l'académie de Lille

Madame le Recteur,

Le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de mettre en place à la rentrée scolaire 2021 un nouvel enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives ».

Le SNEP-FSU, en étant toujours opposé à cette réforme du lycée, a toujours demandé qu'un enseignement de spécialité spécifique à l'EPS soit mis en place. C'est donc une avancée que nous actons.

Pour autant, dans le cadre de la suppression de plus de 1880 emplois dans le second degré, et plus particulièrement dans notre académie avec 194 suppressions, sa mise en place ne peut se faire dans des conditions satisfaisantes et cela risque d'exacerber les concurrences entre disciplines dans les établissements concernés. Il nous paraît important que la dotation des établissements concernés tienne compte de cette mise en place.

Le ministère a annoncé la mise en place d'une centaine d'enseignements de spécialité sur toute la France, ce qui pourrait correspondre à une création par département. Nous souhaitons dans une logique d'équité territoriale à ce que les deux départements soient couverts par ce nouvel enseignement de spécialité.

Il est pour nous nécessaire d'offrir les mêmes chances aux élèves de notre académie.

Quels sont les critères retenus qui présideront à l'établissement ou aux établissements d'implantation ?

Se pose la question du difficile accès à cet enseignement pour les élèves qui ne seraient pas dans le secteur du lycée concerné.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, en notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale.

Emilie JANKOWIAK  
Secrétaire Académique SNEP-FSU Lille